

Renvoi au comité de Législation de l'adresse de la société populaire de Beaugency (Loiret) demandant que la question intentionnelle soit la base du jugement des tribunaux révolutionnaires, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Législation de l'adresse de la société populaire de Beaugency (Loiret) demandant que la question intentionnelle soit la base du jugement des tribunaux révolutionnaires, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 397;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17274_t1_0397_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Citoyens,

L'offrande de 5 L que j'ay fait cy-devant, fais actuellement et feray chaque année tant que durera la guerre contre les tyrans et les traîtres coalisés, est bien modique; elle est suivant mon pouvoir; je voudrois du meilleur cœur possible, qu'il ne fallut plus que ma petite fortune pour exterminer et anéantir tous les dits tyrans, traîtres et tous ceux qui sont et seront tentés d'envahir et usurper la souveraineté du peuple français, j'en ferois l'offrande à la République avec la joie la plus parfaite, en disant comme je le dit vive la République; vive la Montagne, vivent les défenseurs de la Patrie.

Citoyens, restés fidèles et unis à vos postes, tant que durera la guerre, prenez de sages et puissantes mesures pour la prospérité et le maintien de la République, pour déjouer toutes les infâmes conspirations, à la Robespierre, qui semblent s'ourdir et se tramer, et pour que les marchés des villes soient suffisamment approvisionnés de toutes denrées de première nécessité qui sont envahies par les aristocrates, les fanatiques, les égoïstes, les modérés et tous autres malveillans qui vont et envoient les accaparer dans les campagnes à des prix exorbitants, de manière qu'il n'y a que les patriotes, les vrais républicains et les sans-culottes qui manquent de tout et ne peuvent pas même dans deux décades, faire une soupe grasse ny maigre. Les privations ne sont rien, la Liberté, l'Égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République sont leurs seuls espoirs et leurs consolations.

Salut et fraternité.

PEEN.

22

La société populaire de Beaugency [Loiret] demande que la question intentionnelle soit la base du jugement qu'auront à rendre les tribunaux révolutionnaires.

Renvoyé au comité de Législation (34).

23

La société régénérée de Bardos [Basses-Pyrénées] félicite la Convention de sa constante énergie.

Mention honorable, insertion au bulletin (35).

[La société régénérée des sans-culottes de Bardos à la Convention nationale, du 30 fructidor an II] (36)

(34) P.-V., XLVII, 33.

(35) P.-V., XLVII, 33. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(36) C 322, pl. 1352, p. 19.

Citoyens,

Vous avez précipité du haut de la montagne de la liberté le triumvir qui vouloit y fixer le trône de la tyrannie, nous vous félicitons de votre constante énergie, c'est elle qui vous rendra immortels en fondant la première république du monde.

Vous avez juré la liberté et la chute des tyrans quelque masque qu'il prenne vous continuerez de les frapper de la massue révolutionnaire, c'est le vœu du peuple que nous ne violerons jamais; vive la République une et indivisible.

HARISTOY, *vice-président*, ETCHESSAHAR,
HARISTOY, DUTEYRAT, *secrétaires*,
et 14 autres signatures.

24

La société populaire de Crussot [?] demande l'exécution de la loi du 17 septembre.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (37).

25

Le chef de la première légion du district de Cherbourg [le citoyen Simon] fait part des détails de la fête célébrée les sans-culottes, par les troupes en cantonnement à Vauville, et par les citoyens, qui tous ont juré un éternel dévouement à la Convention nationale.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité d'Instruction publique (38).

26

Le conseil d'administration de la troisième compagnie de la quatorzième division d'artillerie, stationnée au Fort National près Cherbourg [Manche], fait don de 85 L 5 s. pour contribuer à la construction d'un vaisseau; félicite la Convention sur son énergie et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (39).

[Le conseil d'administration de la troisième compagnie de la 14ème division d'artillerie, à la Convention nationale, de Fort National, le 3 vendémiaire an III] (40)

(37) P.-V., XLVII, 34.

(38) P.-V., XLVII, 34. *Bull.*, 26 vend. (suppl.).

(39) P.-V., XLVII, 34. *Bull.*, 25 vend. (suppl.).

(40) C 321, pl. 1341, p. 25.